

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 18 janvier 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

Les amendements suivants sont :

PROPOSÉS PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

- 2.7) Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
- 2.8) Demande d'une date pour une élection partielle pour le district #6

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

LES AMENDEMENTS SONT ACCEPTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-002

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2021-003

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Février 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 15 février 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 15 février 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-004

Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2021, à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1 ^{er} versement	janvier 2021	50 000\$
2 ^e versement	avril 2021	50 000\$
3 ^e versement	juillet 2021	50 000\$
4 ^e versement	septembre 2021	50 000\$

QUE pour recevoir le 2^e versement de l'aide financière, la Chambre de commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au Service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés de l'année 2020 ;

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée.

RÉSOLUTION NO. 2021-005

Intervention acte de servitude – Énergir

ATTENDU QUE la firme *Notaires Beauchamp Cyr inc.* a été mandatée par Énergir afin de préparer un acte de servitude relativement au lot 5 475 023;

ATTENDU QU'il y a un chevauchement avec l'assiette de servitude publiée sous le numéro 25 246 362 en faveur de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU les mesures gouvernementales présentement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise un membre de la firme *Notaires Beauchamp Cyr inc.* à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-006

Autorisation de signature – Programme supplément au loyer (Marché privé SL1)

ATTENDU QUE le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer-Marché privé (SL1);

ATTENDU QU'une entente tripartite doit intervenir entre la SHQ, l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut (« l'Office ») et la Ville de Sainte-Adèle pour le *Programme de supplément au loyer* Marché privé (SL1);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie la gestion du *Programme de supplément de loyer* à l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut ;

QUE cette entente soit d'une durée de cinq ans ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer tout coût additionnel non accepté par la SHQ et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut;

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour la Ville de Sainte-Adèle, l'entente à intervenir entre la SHQ, l'Office et la Ville relative au *Programme de supplément au loyer Marché privé (SL1)*.

RÉSOLUTION NO. 2021-007

Contestation de la réclamation de 9359-8282 Québec inc. – Cour du Québec, division des petites créances

ATTENDU la demande signifiée le 5 janvier 2021 dans le dossier 715-32-700337-203, Cour du Québec, division des petites créances, à l'encontre de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 8 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE la trésorière, Madame Julie Brazeau soit autorisée à agir à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-008

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

Monsieur le conseiller Pierre Lafond propose, en accord de tous les conseillers d'ajouter à la présente résolution, dans le 3^e attendu, violence verbale et **physique**.

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale et physique n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante:

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

RÉSOLUTION NO. 2021-009

Demande d'une date pour une élection partielle pour le district # 6

ATTENDU QUE la présente résolution a été proposée par monsieur le conseiller Pierre Lafond lors de la présente séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Lafond

QU'une date soit demandée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin qu'une élection partielle soit tenue pour combler le poste de conseiller au district #6;

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

LA RÉOLUTION 2021-009 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2021-010

Demande d'exemption de taxes foncières – Fondation Zénon Alary

ATTENDU les documents transmis le 8 décembre 2020 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la Fondation Zénon Alary ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Fondation Zénon Alary;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2021-011

Acceptation du budget de l'Office municipal d'habitation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget de l'Office municipal d'habitation, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2021-012

Nomination – Coordinatrice aux communications

ATTENDU la recommandation transmise par monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 8 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de la recommandation et entérine la nomination de madame Nakia Lemieux au poste de coordonnatrice aux communications de la ville à partir du 18 janvier 2021 ;

QUE celle-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur et que sa rémunération soit établie à l'échelon 2 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la politique précitée.

RÉSOLUTION NO. 2021-013

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#5 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU le contexte de pandémie (COVID-19) et de l'impact au niveau du service de l'urbanisme;

ATTENDU la volonté des parties de maintenir l'efficacité des services;

ATTENDU la volonté des parties de reconnaître les fonctions supplémentaires octroyées aux inspecteurs à l'urbanisme détenteur du poste;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBC#5 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-014

Adjudication – Transport, disposition et valorisation des boues – TP-2020-008b

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le transport, disposition et valorisation des boues ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 décembre dernier et que les entreprises ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis avec taxes (2021 à 2023)
Environnement Viridis inc.	299 653,59 \$
Services Andana inc	356 179,90 \$
Uteau (Division de 6608604 Canada inc.)	401 104,66 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 11 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour le transport, la disposition et la valorisation des boues, à l'entreprise *Environnement Viridis inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 299 653,59\$ taxes incluses, pour la période débutant le 1^{er} février 2021 et se terminant le 31 janvier 2024, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres.

RÉSOLUTION NO. 2021-015

Amendement de la résolution 2020-351 – (Adjudication Ponceau Lac Renaud)

ATTENDU la résolution 2020-351, adoptée lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 tenue le 18 novembre 2020 concernant les études, plans, devis et surveillance pour la réfection du ponceau de la décharge du Lac Renaud ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2020-351 soit amendée en modifiant le 2^e résolu suivant:

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1285 »

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1285, **remboursable sur une période de 15 ans** »

RÉSOLUTION NO. 2021-016

Adjudication – Balancement hydraulique et rinçage unidirectionnel- Sainte-Adèle – GEN-2020-026

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le balancement hydraulique et rinçage unidirectionnel- Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 décembre dernier et que la compagnie ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire
Aqua Data inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 13 janvier 2021 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée ;

ATTENDU la recommandation de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, datée du 13 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Aqua Data inc.* étant le seul soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 114 014,96 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la programmation de la TECQ (projet # 202).

RÉSOLUTION NO. 2021-017

Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Divers dossiers de réfection des infrastructures municipales

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut réaliser des travaux de réfection des infrastructures sur les tronçons des rues suivantes :

- Rue de la Rivière;
- Rue Saint-Georges.

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

QUE le conseil s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation des travaux.

RÉSOLUTION NO. 2021-018

Demande de subvention - Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la Ville a présenté une demande d'aide financière et confirmé son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet RIRL, par la résolution du conseil 2020-080 adoptée le 16 mars 2020, pour le projet RIRL-2016-403, concernant la réfection du chemin des Hauteurs (segments 16-7 et 16-8);

ATTENDU QUE ladite demande a été entérinée par une lettre d'annonce signée par le ministre le 27 mars 2020, pour un montant maximal d'aide allouée de 406 003 \$ représentant 75% du coût total des travaux admissibles;

ATTENDU QUE la Ville a reçu du Ministère 90% de l'aide financière le 14 avril 2020;

ATTENDU QUE les travaux requis ont été complétés conformément aux plans et devis et à la satisfaction de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux au Ministère des Transports (MTQ) pour l'aide financière accordée au programme d'aide à la voirie locale, dossier RIRL-2016-403;

QUE le conseil mandate la trésorière adjointe afin de préparer et signer tout document relatif au dépôt de la reddition de compte dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2021-019

Recommandation de paiement – Réfection Centre communautaire

ATTENDU la recommandation de paiement relativement à la réfection du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final et libération de retenue, pour les travaux de réfection du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland, soit un montant de 33 749,88\$, taxes incluses (GEN-2019-006), à l'entreprise *Gobelex Construction inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1271;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-020

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-007

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **les lots 5 065 326 et 5 065 327 (rue Préfontaine)** afin d'autoriser, pour le lot projeté 6 398 538, une profondeur moyenne de 57,50 mètres alors que l'article 70 du règlement de lotissement 1200-2012-L exige qu'une opération cadastrale visant à modifier un lot dérogatoire, protégé par des droits acquis ne doit pas avoir pour effet de réduire la profondeur du lot.

Le tout tel que montré au plan préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 10055 de ses minutes, daté du 1^{er} octobre 2020.

Résolution du CCU – 2021-008

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **le lot 5 097 858 (boulevard de Sainte-Adèle)** afin d'autoriser pour l'immeuble projeté sur le lot 5 097 858 que la marge avant soit de 4,23 mètres alors que le règlement exige un minimum de 15,00 mètres.

Le tout tel que montré au plan préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5170 de ses minutes, daté du 4 décembre 2020.

Résolution du CCU – 2021-009

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1561, chemin du Versant-Sud** afin d'autoriser, pour l'immeuble, que le total des marges latérales soit de 5,83 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige, à la grille des usages et des normes RP-016, des marges latérales totales de 6 mètres.

Le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre sous le numéro 14464 de ses minutes, daté du 9 décembre 2010.

RÉSOLUTION NO. 2021-021

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTE**r les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-002 :

322, chemin Notre-Dame (Modification au PIIA 2019-0114)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-003 :

3014, rue Lafontaine

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-004 :

Lot 5 065 649 (rue du Pinacle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-005 :

Lot 6 222 398 (rue du Grand-Harle)

- Construction

QUE le conseil entérine les dispositions de la résolution adoptée par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquée en regard au dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet de **REPORTER** la demande de PIIA suivante:

Résolution C.C.U. 2021-006:

Lot 6 249 760 (rue du Valais)

- Construction

La demande est reportée pour les motifs suivants :

- L'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone VR-013 et est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 1200-2012-PIIA, relatifs aux sommets de montagne;

- Une demande de dérogation doit être déposée pour la construction.

RÉSOLUTION NO. 2021-022

Subvention à l'organisme Plein-Air-Sainte-Adèle – Année 2021

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 7 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une subvention pour l'année 2021, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

Budget de fonctionnement (52 000\$)

1 ^{er} versement	le ou vers le 25 janvier 2021	26 000\$
2 ^e versement	le ou vers le 20 mars 2021	16 000\$
3 ^e versement	le ou vers le 19 septembre 2021	10 000\$

QUE la dernière tranche de 10 000\$ (3^e versement du budget de fonctionnement) soit payable conditionnellement à un rapport favorable du Service des loisirs suite à une rencontre d'évaluation avec Plein Air Sainte-Adèle, en septembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-023

Autorisation – Subvention au Club de soccer FC Boréal

ATTENDU le protocole d'entente adopté par la résolution 2020-125 lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 5 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise d'annuler de la facture de frais de non-résidents de 2019 représentant une somme de 3 510\$;

QUE le conseil autorise d'octroyer au Club de soccer FC Boréal une subvention unique et non renouvelable de 3 500\$;

QUE cette contre-proposition soit conditionnelle à l'acceptation de toutes les villes partenaires (St-Colomban, Prévost, St-Sauveur et St-Hyppolite).

RÉSOLUTION NO. 2021-024 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1302 pour la réalisation de travaux de réfection pour le ponceau du chemin du Moulin;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-025

Règlement 1300 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2021 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR :
M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1300 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2021, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 933 245,37\$ pour la période du 5 au 11 décembre 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 218 028,50\$ pour la période du 12 au 18 décembre 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 189 106,30\$ pour la période du 19 au 25 décembre 2020
- d) Liste des comptes à payer au montant de 1 221 791,63\$ pour le mois de novembre 2020
- e) Engagements au montant de 276 308,98\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.
- f) Engagements au montant de 5 185,38\$ effectués en décembre 2020 pour l'année 2021
- g) Liste au montant de 27 588,98\$ du mois de décembre des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt rapport – Disposition de biens meubles – Décembre 2020

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 1291 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection du poste de suppression Savane

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 1299 décrétant un emprunt pour la réfection et l'aménagement du garage municipal

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 1287-1 décrétant un emprunt pour la réfection secteur chemin du Paysan et rue Morin

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Prolongation contrat du contremaître par intérim au Service des travaux publics

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers, Roch Bédard, Robert Bélisle ainsi que Martin Jolicoeur s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

Monsieur le conseiller Pierre Lafond s'est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2021-026

Levée de la séance

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond s'est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ABSENT : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la séance soit levée à 20h38.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques